



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20250423-2025_2304_045-DE

SLO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-23.04-045

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 17/04/2025

Objet : Acquisition d'une débroussailleuse

Mickaël DELAHAYE, maire, informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'investir dans une débroussailleuse pour le service technique.

Dans le cadre de cette acquisition, deux devis sont présentés :

- Sté DIVAY d'un montant de 926 € TTC
- Sté Poirier Letemplier d'un montant de 881,10€ TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société POIRIER LETEMPLIER d'un montant de 881,10€ TTC pour l'acquisition d'une débroussailleuse.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250423-2025_2304_046-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-23.04-046

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 17/04/2025

Objet : Tarifs location salle polyvalente

La commission en charge de la salle polyvalente présente les tarifs étudiés pour la location de la salle :

- Location aux administrés et aux agents en activité dans la collectivité, le week-end uniquement, au tarif de 400€ TTC.
- Location aux entreprises extérieures, week-end et semaine, au tarif de 600€ TTC.

A ces tarifs de location viendront s'ajouter les frais de fourniture d'électricité selon le tarif en vigueur (Engie) à la date de la location.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité, valide l'ensemble des tarifs proposés par la commission de la salle polyvalente.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250423-2025_2304_047-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-23.04-047

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 17/04/2025

Objet : Validation du devis pour l'alimentation électrique du terrain de foot 5

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, présente aux membres du conseil municipal le devis de la société FL Entreprise d'un montant de 909,21€ H.T pour l'alimentation en électricité du terrain de foot 5.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société FL ENTREPRISE basée à Commer d'un montant de 909,21€ H.T pour alimenter le terrain de foot 5 en électricité.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-23.04-048

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 17/04/2025

Objet : Vote tarifs CANTINE ALSH GARDERIE applicable à compter du 7 juillet 2025

Lors de la précédente réunion de conseil municipal, il avait été acté la modification des tranches de quotients familiaux utilisés dans le cadre de la facturation périscolaire et extrascolaire.

Dans la continuité de cette décision, Aurore BIBRON, adjointe au maire, présente les différents tarifs périscolaires et extrascolaires, annexés à cette présente délibération, qui seront applicables à compter du 7 juillet 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide l'ensemble des tarifs périscolaires et extrascolaires proposés pour une application à compter du 7 juillet 2025.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Applicables à partir du 07 juillet 2025

☆ PÉRISCOLAIRE

★ TARIF PÉRISCOLAIRE MATIN : 7H15-8H35 (lundi au vendredi)

PÉRISCOLAIRE MATIN	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	1,22 €	1,32 €
QF 700 à 999	1,24 €	1,34 €
QF de 1000 à 1149	1,26 €	1,36 €
QF de 1150 à 1299	1,27 €	1,37 €
QF de 1300 à 1449	1,44 €	1,54 €
QF de 1450 à 1599	1,46 €	1,56 €
QF de 1600 à 1750	1,48 €	1,58 €
QF <1750	1,50 €	1,60 €

★ TARIF PÉRISCOLAIRE MIDI : 11H45-13H20 (lundi au vendredi)

PÉRISCOLAIRE MIDI	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,04 €	0,04 €
QF 700 à 999	0,05 €	0,05 €
QF de 1000 à 1149	0,06 €	0,06 €
QF de 1150 à 1299	0,07 €	0,07 €
QF de 1300 à 1449	0,09 €	0,09 €
QF de 1450 à 1599	0,10 €	0,10 €
QF de 1600 à 1750	0,11 €	0,11 €
QF <1750	0,12 €	0,12 €

★ TARIF TEMPS D'ANIMATION : 15H30-16H30
(mardi, jeudi et vendredi pour les élémentaires)

TEMPS D'ANIMATION	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,34 €	0,34 €
QF 700 à 999	0,36 €	0,36 €
QF de 1000 à 1149	0,37 €	0,37 €
QF de 1150 à 1299	0,40 €	0,40 €
QF de 1300 à 1449	0,46 €	0,46 €
QF de 1450 à 1599	0,48 €	0,48 €
QF de 1600 à 1750	0,50 €	0,50 €
QF <1750	0,52 €	0,52 €

TARIF PÉRISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE COMMER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250423-2025_2304_048-DE

★ TARIF PÉRISCOLAIRE SOIR : 16H30-19H00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Forfait de 16h30 à 18h00

PÉRISCOLAIRE SOIR FORFAIT	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	1,02 €	1,12 €
QF 700 à 999	1,04 €	1,14 €
QF de 1000 à 1149	1,06 €	1,16 €
QF de 1150 à 1299	1,08 €	1,18 €
QF de 1300 à 1449	1,22 €	1,32 €
QF de 1450 à 1599	1,24 €	1,34 €
QF de 1600 à 1750	1,26 €	1,36 €
QF <1750	1,28 €	1,38 €

Demi-heure à partir de 18h00

PÉRISCOLAIRE SOIR DEMI-HEURE	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,32 €	0,37 €
QF 700 à 999	0,34 €	0,39 €
QF de 1000 à 1149	0,36 €	0,41 €
QF de 1150 à 1299	0,37 €	0,42 €
QF de 1300 à 1449	0,44 €	0,49 €
QF de 1450 à 1599	0,46 €	0,51 €
QF de 1600 à 1750	0,48 €	0,53 €
QF <1750	0,50 €	0,55 €

Au-delà de 19h00, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

★ TARIF MERCREDI LOISIRS (temps scolaire)

DEMI-JOURNÉE : 9H00-12h00 / 13H30-17H00

MERCREDI LOISIRS	TARIF COMMUNE DEMI-JOURNÉE	TARIF HORS COMMUNE DEMI-JOURNÉE
QF <700	2,97 €	3,97 €
QF 700 à 999	3,11 €	4,11 €
QF de 1000 à 1149	3,24 €	4,24 €
QF de 1150 à 1299	3,38 €	4,38 €
QF de 1300 à 1449	3,90 €	4,90 €
QF de 1450 à 1599	4,05 €	5,05 €
QF de 1600 à 1750	4,20 €	5,20 €
QF <1750	4,35 €	5,35 €

JOURNÉE : 9H00-17H00

MERCREDI LOISIRS	TARIF COMMUNE JOURNÉE	TARIF HORS COMMUNE JOURNÉE
QF <700	7,25 €	9,25 €
QF 700 à 999	7,38 €	9,38 €
QF de 1000 à 1149	7,52 €	9,52 €
QF de 1150 à 1299	7,65 €	9,65 €
QF de 1300 à 1449	8,65 €	10,65 €
QF de 1450 à 1599	8,80 €	10,80 €
QF de 1600 à 1750	8,95 €	10,95 €
QF <1750	9,10 €	11,10 €

★ RESTAURANT SCOLAIRE

★ TARIF RESTAURANT SCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
Tarif unique	4,50 €	5,50 €

★ EXTRASCOLAIRE

★ TARIF EXTRASCOLAIRE MIDI : 11H45-13H20 (lundi au vendredi)

PÉRISCOLAIRE MIDI	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,04 €	0,04 €
QF 700 à 999	0,05 €	0,05 €
QF de 1000 à 1149	0,06 €	0,06 €
QF de 1150 à 1299	0,07 €	0,07 €
QF de 1300 à 1449	0,09 €	0,09 €
QF de 1450 à 1599	0,10 €	0,10 €
QF de 1600 à 1750	0,11 €	0,11 €
QF <1750	0,12 €	0,12 €

★ EXTRASCOLAIRE GARDERIE MATIN ET/OU SOIR :
7H30-9H00 / 17H00-18H30 (vacances)

PÉRISCOLAIRE MATIN ET/OU SOIR	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	0,08 €	0,08 €
QF 700 à 999	0,09 €	0,09 €
QF de 1000 à 1149	0,10 €	0,10 €
QF de 1150 à 1299	0,11 €	0,11 €
QF de 1300 à 1449	0,13 €	0,13 €
QF de 1450 à 1599	0,14 €	0,14 €
QF de 1600 à 1750	0,15 €	0,15 €
QF <1750	0,16 €	0,16 €

Au-delà de 18h30, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

★ ACCUEIL DE LOISIRS (vacances)

JOURNÉE : 9H00-17H00

ACCUEIL DE LOISIRS	TARIF COMMUNE JOURNÉE	TARIF HORS COMMUNE JOURNÉE
QF <700	7,25 €	9,25 €
QF 700 à 999	7,38 €	9,38 €
QF de 1000 à 1149	7,52 €	9,52 €
QF de 1150 à 1299	7,65 €	9,65 €
QF de 1300 à 1449	8,65 €	10,65 €
QF de 1450 à 1599	8,80 €	10,80 €
QF de 1600 à 1750	8,95 €	10,95 €
QF <1750	9,10 €	11,10 €

SEMAINE 5 JOURS

ACCUEIL DE LOISIRS	TARIF COMMUNE SEMAINE	TARIF HORS COMMUNE SEMAINE
QF <700	31,50 €	40,50 €
QF 700 à 999	32,40 €	41,40 €
QF de 1000 à 1149	33,30 €	42,30 €
QF de 1150 à 1299	34,20 €	43,20 €
QF de 1300 à 1449	39,00 €	48,00 €
QF de 1450 à 1599	40,00 €	49,00 €
QF de 1600 à 1750	41,00 €	50,00 €
QF <1750	42,00 €	51,00 €

Si une semaine comporte un jour férié, un prorata sera effectué sur le tarif de la semaine

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20250423-2025_2304_049-DE

SLO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-23.04-049

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 17/04/2025

Objet : Retrait de la délibération 2025-0304-040 – Devis démoussage atelier Relais par la société GILET

Lors de la précédente réunion de conseil municipal, il avait été acté de retenir la société Stéphane GILET pour procéder au démoussage de l'Atelier Relais.

Monsieur Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, informe que pour des raisons techniques il convient de revoir la méthodologie du traitement de la toiture.

Après avoir entendu les faits, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, retire et annule la précédente délibération n°2025-0304-040 visée par le contrôle de légalité le 18 avril 2025.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250423-2025_2304_050-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-23.04-050

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 17/04/2025

Objet : Validation devis de démoussage ATELIER RELAIS

Monsieur Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, rappelle le retrait de la délibération précédente et présente le devis de la société Bâti Démoussage d'un montant de 2 102,40€ TTC pour procéder au traitement de la toiture de l'Atelier Relais.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Bâti Démoussage d'un montant de 2 102,410€ TTC pour la réalisation du démoussage de l'Atelier Relais.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-23.04-051

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 17/04/2025

Objet : Mise en vente aux enchères de la Salle des Lilas

Le maire propose au conseil municipal de mettre en vente aux enchères la Salle des Lilas. La mise en vente sera réalisée sur un site national pour étudier les possibles reconversion de la salle.

Selon les potentielles opportunités, la population sera consultée pour avis sur le choix à opérer.

Il est proposé une mise en vente avec un prix de départ et un prix de réserve à hauteur de 50 000€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée :

- **VALIDE** la mise en vente avec un prix de départ et un prix de réserve à hauteur de 50 000€ TTC ;
- **ACCEPTE** que Maître Frédéric CADET, notaire à Mayenne, se charge de la mise en vente de la Salle des Lilas et du dépôt de dossier ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GÉRAULT, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-23.04-052

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 17/04/2025

Objet : Food Truck « Toutatis » - Validation droit de place parking Jules Verne

Le maire informe le conseil municipal qu'un food truck « Toutatis » souhaite exercer son activité (vente de pizzas et de fougères) sur la commune.

Le food truck a besoin d'un branchement électrique pour son installation chaque semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée :

- **VALIDE** le stationnement du food truck chaque semaine sur la commune ;
- **AUTORISE** le food truck à se raccorder sur le branchement électrique communal
- **AUTORISE** le maire à recouvrer un droit de place à hauteur de 30€ TTC par mois afin de compenser la fourniture d'électricité.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

